

tenue sous la présidence de Monsieur PLATILLERO, assisté(e)
de Monsieur CABAL et Monsieur GUIONNET RUAULT, Conseillers
En présence de Monsieur BOIDÉ, Rapporteur public
Madame ARAS, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2504679	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté du 28 octobre 2024 pris par le Préfet de l'Isère portant obligation de quitter le territoire français et interdiction de retour pour une durée d'un an.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur T	SCP BOURGLAN DAMAMME LEONHARDT
Défendeur	PREFECTURE DE L'ISERE	
02)	DOSSIER N° 2504692	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté du 29 mars 2025 du Préfet de la Drôme portant obligation de quitter le territoire sans délai, interdiction de retour pour une durée de six mois, fixant le pays de destination.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur K	Maître CARMIER Sylvain
Défendeur	PREFECTURE DE LA DRÔME	
03)	DOSSIER N° 2504681	RAPPORTEUR: Monsieur Aubin GUIONNET RUAULT
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté n° U756 en date du 18 mars 2025 pris par Monsieur le préfet des Bouches-du-Rhône portant refus de délivrance de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination et prononçant une interdiction de retour sur le territoire français d'une durée de 2 ans.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur H	Maître TAPIERO Thomas (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 00

04)	DOSSIER N° 2504682	RAPPORTEUR: Monsieur Aubin GUIONNET RUAULT
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté n° V756 en date du 18 mars 2025 pris par Monsieur le préfet des Bouches-du-Rhône portant refus de délivrance de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination et prononçant une interdiction de retour sur le territoire français d'une durée de 2 ans.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame D	Maître TAPIERO Thomas (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
05)	DOSSIER N° 2504698	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves CABAL
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté pris en date du 3 décembre 2024 portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et une interdiction de retour pour une durée d'un an.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D	Maître BRACCINI Catherine
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
06)	DOSSIER N° 2504700	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves CABAL
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté pris en date du 3 décembre 2024 portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et une interdiction de retour d'une durée d'un an.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame D	Maître BRACCINI Catherine
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 00

07)	DOSSIER N° 2504693	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté du 06 mars 2025 portant obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours pris par le Préfet des Bouches-du-Rhône.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S	Maître SAID SOILHI Maliza (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
08)	DOSSIER N° 2504694	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté pris en date du 22 novembre 2024 par la Préfet des Bouches-du-Rhône, portant obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours et une interdiction de retour de 2 ans.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D	Maître MBENGUE Alioune (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
09)	DOSSIER N° 2504695	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté pris en date du 25 février 2025 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français avec délai de départ volontaire.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D	Maître CLERC Cassandre (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES HAUTES ALPES	
10)	DOSSIER N° 2504697	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté du 8 janvier 2025 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté sa demande de titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et a fixé une interdiction de retour sur le territoire français d'une durée de 2 ans.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur K	Maître PACCARD Margaux (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

